

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0720_TARIF APEI LONS CPOMAJUST 2023

Dotations annuelles 2023

Ajustement de fin d'exercice dans le cadre du CPOM

Etablissements et Services de l'APEI

de LONS-LE-SAUNIER

Service : PDS - SEBC - TARIFICATION CONTROLE DES ETABLISSEMENTS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et à la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la délibération du Conseil général du Jura n° CD_2021_024 du 28 mai 2021 approuvant le projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établi pour la période 2020-2024 entre le Département du Jura et l'APEI de LONS-LE-SAUNIER ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) établi pour la période 2020-2024 entre le Département du Jura et l'APEI de LONS-LE-SAUNIER ;

VU l'arrêté n° ARR_2022_1386_TARIF APEILONS CPOMDOT 012023 du 20 décembre 2022, fixant la dotation globale annuelle 2023 calculée au prorata des bénéficiaires de l'aide sociale du Département du Jura accompagnés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, ainsi que les prix de journée ;

VU l'arrêté n° ARR_2023_0917_TARIF APEILONS CPOMDOT RECTIF 072023 du 10 juillet 2023, modifiant la dotation globale annuelle 2023 calculée au prorata des bénéficiaires de l'aide sociale du Département du Jura accompagnés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, ainsi que les prix de journée en incluant la revalorisation salariale ;

VU les états de suivi de l'activité mensuelle dans le cadre du CPOM 2020-2024 établis par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER au titre de l'année 2023 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Pour les Établissements et Services gérés par l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, la dotation globale annuelle départementale de l'année 2023, calculée au prorata des bénéficiaires de l'aide sociale du Département du Jura, est ajustée en application de l'article 5.4.4. du CPOM.

Compte tenu des recettes perçues des autres financeurs (1 244 891 €), la dotation financière globale définitive du Département du Jura, au titre de l'exercice 2023, versée à l'APEI de LONS-LE-SAUNIER, est de **5 761 309 €**, soit :

Établissement	Dotation financière globale 2023 Département du Jura		Ajustement de fin d'exercice
	Initiale	Définitive	
FH, FV et UPHV « Vivacité » - Lons-Le-Saunier	2 053 956 €	2 091 814 €	37 858 €
FHMO - Lons-Le-Saunier	529 872 €	505 454 €	-24 418 €
FAHS « La Tillette » - Crançot	2 005 992 €	2 024 554 €	18 562 €
FAM « La Tillette » - Crançot	611 292 €	607 047 €	-4 245 €
Accueil de Jour Temps Partiel - Lons-Le-Saunier	49 332 €	49 332 €	0 €
SAVS - Lons-le-Saunier	483 108 €	483 108 €	0 €
TOTAL	5 733 552 €	5 761 309 €	27 757 €

En conséquence, le solde de régularisation de la dotation financière globale du Département du Jura, pour l'exercice 2023, est d'un montant de **27 757 €**.

Un versement de 27 757 € est effectué au profit de l'APEI de Lons-Le-Saunier.

ARTICLE 2 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Directeur général de l'APEI de Lons-Le-Saunier ainsi que le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié sur le site du Département <https://www.jura.fr/> et affiché dans les locaux de l'établissement.

Destinataires :

- Département
 - Mission Comptabilité
 - Direction de l'Autonomie
 - site Internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

Signature de l'arrêté